

CREDESPO - Centre de recherche et d'étude en droit et science politique

Rapport Hcéres

▶ **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une entité de recherche. CREDESPO - Centre de recherche et d'étude en droit et science politique. 2011, Université de Bourgogne. hceres-02034467

HAL Id: hceres-02034467

https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02034467

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO)

sous tutelle des établissements et organismes :

Université de Bourgogne

Janvier 2011

agence d'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Section des Unités de recherche

Rapport de l'AERES sur l'unité :

Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO)

sous tutelle des établissements et organismes :

Université de bourgogne

Le Président de l'AERES

Didier Houssin

Section des unités de recherche

Le Directeur

Pierre Glorieux

Janvier 2011

Unité

Nom de l'unité : Centre de recherche et d'étude en droit et science politique

Label demandé : EA

N° si renouvellement : 902

Nom du directeur : M. Patrick CHARLOT, Professeur à l'Université de Bourgogne

Membres du comité d'experts

Président :

M. Henri OBERDORFF, Université Pierre Mendès France, Grenoble 2

Experts :

M. Jean-Sylvestre BERGÉ, Université Paris Ouest Nanterre La Défense

M. Stéphane DOUMBÉ-BILLÉ, Université Jean Moulin, Lyon 3

M. Cyril NOURISSAT, Université Jean Moulin, Lyon 3 (représentant le CNU)

Représentants présents lors de la visite

Délégué scientifique représentant de l'AERES :

M. Habib GHERARI

Représentant(s) des établissements et organismes tutelles de l'unité :

Mme Sophie BÉJEAN, Présidente de l'Université de Bourgogne

Mme Monique DUMAS, Vice-présidente déléguée à la recherche

Mme Laurence RAVILLON, Doyen de l'UFR Droit et Science politique

M. Emmanuel RANC, Directeur général adjoint « développement de la recherche »

Rapport

1 • Introduction

- Date et déroulement de la visite :

Le Comité d'experts a été reçu dans des conditions matériellement satisfaisantes et suivant le programme arrêté. Il a successivement discuté avec l'ensemble des représentants de l'équipe (y compris le personnel d'appui relativement faible), des doctorants et de la tutelle. Les documents qui ont servi de base aux discussions et à l'élaboration du présent rapport étaient de qualité inégale, et pas toujours très précis sur certains points avec des erreurs qui n'en rendent l'utilisation pas nécessairement très fiable. Certains éclaircissements, clarifications orales et compléments écrits ont été toutefois apportés lors de la visite. La dispersion et la faiblesse des implantations de l'équipe n'ont pas permis de se rendre visuellement compte des forces et faiblesses réelles.

- Historique et localisation géographique de l'unité et description synthétique de son domaine et de ses activités :

Le dossier de contractualisation ne retrace pas clairement l'historique de l'équipe qui remonte au dernier contrat quadriennal, en vigueur du 1er janvier 2006 au 31 décembre 2011, dans le cadre d'un statut d'équipe d'accueil (EA). Implantée au sein de la Faculté de droit et de Science politique (UFR de l'Université de Bourgogne), sa structure actuelle résulte de la fusion de trois anciennes équipes d'accueil constituées autour du droit privé LPDA (Laboratoire de droit privé appliqué), du droit public CRDPE (Centre de recherche en droit public et économique) et de la science politique CERPO (Centre d'étude et de recherche en science politique).

L'objectif recherché était de dépasser les clivages diciplinaires en travaillant ensemble autour d'une thématique unificatrice. Le projet retenu et dont le bilan fait l'objet de la présente évaluation, « la démocratie, la garantie des droits et les citoyennetés », ambitionnait ainsi de faire « l'étude de la transformation du droit et des institutions dans une perspective historique et contemporaine, nationale et comparative ». Son organisation en six (6) « équipes » axées elles-mêmes sur des profils disciplinaires particuliers met en lumière le caractère original, bien qu'assez artificiel, du rattachement d'une part, du droit international, européen et du « droit communautaire », ainsi que des relations internationales et d'autre part, de l'environnement, développement et culture, autour d'un axe « Politiques et droits ».

Il s'agit des six équipes suivantes : (i) Droit constitutionnel, Sciences Politiques et Histoire des Idées Politiques, (ii) Droit international, Relations internationales, Droit Européen et Droit communautaire, (iii) Politiques et Droits (environnement, développement, culture), (iv) Fonctions administratives (droit administratif, collectivités territoriales, fonction publique), (v) Droits de la personne (santé, famille, éducation, consommation), et (vi) Procédures (civiles, pénales et administratives).

Cela étant, le projet du CREDESPO envisage d'organiser désormais les recherches de ses membres autour de quatre équipes selon le schéma suivant : droit constitutionnel, science politique et histoire des idées politiques, (ii) Droit interntional, relations internationales, droit européen et droit communautaire, (iii) Patrimoines (personne, habitat, environnement) et (iv) Services publiques (justice, fonction publique, finances publiques) (voir l'analyse plus bas sur l'ensemble de ces équipes).

Membre de la MSH de Dijon, le CREDESPO est sur le plan des études doctorales rattaché à l'ED 491 « Langages, Idées, Sociétés, Institutions, Territoires » (LISIT) avec laquelle il paraît avoir trouvé des compromis de prise en charge des doctorants.

- Equipe de Direction :

DIRECTEUR : M. Patrick CHARLOT, Professeur de droit public à l'Université de Bourgogne

INGÉNIEUR DE RECHERCHE : Mme Juliette OLIVIER

SECRÉTARIAT : Mme Isabelle VALLAR

Il est à noter que l'unité bénéficie, sous le statut « d'ingénieur de recherche », d'un contractuel, dont la mission est de gérer un important contrat de recherche de l'équipe 3 passé avec le Ministère de l'environnement de 200 000 euros sur trois ans.

- Effectifs de l'unité : (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	40	37
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaire 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	4	6
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)	1.8	2
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)	0.6	
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)	78	
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	25	25

2 • Appréciation sur l'unité

- Avis global sur l'unité:

Le CREDESPO, dans sa structure et son fonctionnement, apparaît encore comme une équipe en construction, dont la mue n'est pas encore achevée. La fusion des grandes disciplines traditionnelles (droit privé, droit public et science politique…) n'a pas encore permis de dégager une démarche transversale suffisamment cohérente et une perspective claire, malgré le dynamisme et une forte activité scientifique et éditoriale des membres.

Cette unité paraît donner à chacun les moyens de sa recherche, individuellement et collectivement, y compris les doctorants auxquels une grande attention est accordée. Il est cependant prévu que les six équipes actuelles soient ramenées à quatre, ce qui traduit une recherche de rationalité et de cohérence. A l'évidence, la réforme de la gouvernance de l'équipe doit être poursuivie.

- Points forts et opportunités :

Le CREDESPO a eu l'occasion de gérer un « gros » projet dans lequel il a l'occasion de montrer son expertise dans le domaine de l'environnement. Dans le cadre de la restructuration, le nouvel axe « Patrimoines » apparaît d'ailleurs comme l'un de ses points forts, de même que l'axe « Services publics » (voir toutefois l'analyse détaillée ci-dessus). Les effectifs sont suffisamment significatifs et qualifiés pour lui permettre de jouer un rôle important dans ces domaines de recherche.

- Points à améliorer et risques :

Deux points d'amélioration doivent être soulignés. D'une part, la gouvernance de cette équipe doit être renforcée pour permettre de dégager des thématiques transversales et prioritaires, d'autre part, son identité institutionnelle doit plus s'affirmer pour ne plus apparaître comme un ensemble composite de chercheurs et de domaines de recherche.

- Recommandations:

L'ancrage des aspects de droit international et de droit européen, y compris de l'Union européenne ainsi que des relations internationales, doit être mieux pensé. Le fait d'héberger un centre de documentation européenne ne suffit pas à en faire un centre d'excellence du droit de l'Union. Il en est de même de l'axe « droit constitutionnel, science politique et histoire des idées politiques » qui gagnerait certainement à clarifier son orientation, peut-être autour de la dimension « histoire constitutionnelle » apparemment plus porteuse. Les nouvelles équipes sont également face à la nécessité de veiller à leur unité et leur efficacité, ce qui passe parfois par l'obligation de rechercher une nouvelle conception de l'architecture thématique.

- Données de production :

(cf. http://www.aeres-evaluation.fr/IMG/pdf/Criteres_Identification_Ensgts-Chercheurs.pdf)

A1 : Nombre de produisants parmi les chercheurs et enseignants chercheurs référencés en N1 et N2 dans la colonne projet	34
A2 : Nombre de produisants parmi les autres personnels référencés en N3, N4 et N5 dans la colonne projet	6
A3 : Taux de produisants de l'unité [A1/(N1+N2)]	92%
A4 : Nombre d'HDR soutenues (cf. Formulaire 2.10 du dossier de l'unité)	3
A5 : Nombre de thèses soutenues (cf. Formulaire 2.9 du dossier de l'unité)	20

3 • Appréciations détaillées :

- • Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Le nombre des chercheurs rattachés à l'unité est passé au moment de l'évaluation de 40 à 37 enseignants-chercheurs, du fait essentiellement des départs à la retraite. Cette baisse ne paraît pas toutefois significative en raison d'une participation toujours active des professeurs émérites et d'une politique de recrutements nationaux lancée d'ores et déjà par la tutelle (2 MCF en droit privé, 2 MCF en droit public et 1 PR en droit privé).

Avec par ailleurs 78 doctorants environ et 20 thèses soutenues, on peut considérer que le tissu de recherche est présent. Le bilan quantitatif de la recherche, qui couvre tous les registres connus, est globalement positif (264 articles, 54 ouvrages et chapitres d'ouvrages, 31 colloques, conférences et séminaires). Cette production demeure cependant faible à l'international (4 articles dans des revues internationales, 2 participations aux congrès internationaux). D'autres aspects, tels que des conférences ou des communications sans publication d'actes, la production de sources matérielles (bases de données, guides techniques, etc.) ou des contrats de recherche, constituent néanmoins une dimension importante de cette activité scientifique.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

De nombreux membres et responsables de l'unité exercent des responsabilités importantes dans les domaines de la gestion de l'université et de la faculté de droit (administration, enseignement et recherche) et dans les structures éditoriales et d'évaluation. Le rayonnement est surtout local et national. Il mériterait de s'étendre au plan européen et international. L'existence de réseaux de recherche et de relations institutionnelles avec Craïova (Roumanie), Mayence (Allemagne) et la Palestine peut en favoriser l'essor, surtout si l'unité se concentre sur ses points forts qui peuvent devenir une vraie valeur ajoutée aux différents niveaux évoqués. Des activités nouvelles, telles la création d'un bulletin d'information et/ou d'un site, pourraient également être des outils d'encouragement.

- Appréciation sur la stratégie, la gouvernance et la vie de l'unité:

Malgré les contraintes signalées, l'unité fonctionne sur un plan scientifique. Elle gagnerait toutefois à améliorer sa gouvernance et sa visibilité, notamment du point de vue de résultats de recherche parfois significatifs et du bon état d'esprit qui règne parmi les doctorants qui se sentent soutenus. Certes, l'unité s'est dotée de statuts, mais ils ne traduisent pas encore une véritable gouvernance institutionnelle avec une vie participative et une réelle animation scientifique. Le rôle de l'ingénieur de recherche gagnerait certainement à être mieux mis en valeur. Un suivi plus institutionnalisé des doctorants devrait être réalisé, notamment avec des conférences de thèses et/ou des journées de doctorants, en partenariat d'ailleurs avec l'équipe de Besançon avec laquelle les relations doivent être renforcées. Une stratégie plus assumée de valorisation des « points forts » identifiés par l'unité elle-même devrait ainsi en renforcer l'activité.

- Appréciation sur le projet :

Le projet envisage encore d'évoluer significativement par une réduction du nombre des équipes de six (6) à quatre (4). Il s'agit d'un processus positif, mais qui paraît encore marqué par des hésitations ou des contraintes liées à une difficile mise en cohérence des divers champs disciplinaires. Si à moyen terme une telle réforme peut être productive, l'identité scientifique de l'unité pourrait demeurer préoccupante à long terme.

Le regroupement des équipes est déjà un pas important et nécessaire vers la rationalisation des activités et de la logique thématique du CREDESPO. Comme les analyses équipe par équipe le montrent ci-après, il semble que le processus doive se poursuivre notamment à l'intérieur des nouvelles équipes dont certaines semblent appeler une réflexion supplémentaire pour leur permettre d'aller vers une organisation plus efficace et plus cohérente au regard de leurs ambitions scientifiques.

En effet, l'addition de thématiques à la faveur d'un regroupement peut présenter de l'intérêt lorsqu'elle aboutit à un véritable projet scientifique commun et transversal. Mais cela peut aussi s'avérer un frein ou un poids avec un risque non négligeable de déperdition des énergies et des volontés.

Du point de vue pratique, il faut ajouter que la rationalisation des surfaces attribuées est importante sur le papier (655 m2) mais celles-ci sont mal réparties dans l'espace. En dehors des deux salles d'étude où les doctorants peuvent se retrouver et travailler (5 ordinateurs et un appui conjoint de l'ED et de l'équipe pour les achats d'ouvrages), il n'y a pas en dehors des bureaux des enseignants-chercheurs d'espaces dédiés. Un autre risque semble lié à la baisse de la dotation financière alors que d'un côté les effectifs augmentent et que de l'autre l'important financement ministériel prend fin en 2012.

4 • Analyse équipe par équipe et/ou par projet

4.1.Intitulé de l'équipe : Droit constitutionnel, Sciences politique et Histoire des Idées politiques

Nom du responsable : M. P. CHARLOT

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8	7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	5

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Cet axe de recherches est conçu de manière très large, y compris dans la discipline de droit constitutionnel. Il a réalisé, sous la responsabilité de son directeur, un colloque en 2007 sur la continuité et la transformation de la Nation (publié en 2009 aux Presses universitaires de Dijon).

Par ailleurs, cette équipe participe apparemment de façon régulière au colloque annuel d'histoire des idées dans le cadre du Réseau des Laboratoires d'Histoire des Institutions et des Idées Politiques (RELHIIP). Cette activité dans le cadre de l'Histoire constitutionnelle semble d'ailleurs l'un des points forts des thématiques de recherche.

On doit ajouter, sur la période considérée, la soutenance de 5 thèses sous la direction du responsable de l'équipe et certains docteurs ont épousé depuis une carrière universitaire.

Au total, si la production est globalement correcte (mais le dossier comporte des erreurs de classement des enseignants-chercheurs avec lesquels il faut donc compter), avec des membres qui enregistrent une bonne performance, on doit toutefois relever l'existence de quelques non-produisants ; ce qui dans une équipe de cette dimension a des effets certains.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

On signalera que cette équipe participe au Réseau des laboratoires d'histoire des institutions et des idées politiques (RELHIP), réseau dans lequel on trouve également les laboratoires d'Aix-en-Provence, de Toulouse, de Lyon, de Saint-Etienne et de la Rochelle. Ces différents centres mènent des recherches en commun et organisent un colloque chaque année.

La capacité spécifique à cette équipe d'obtenir des financements externes ne semble pas développée, et il va de même pour la participation à des programmes internationaux et la mise en place de collaborations lourdes avec des laboratoires étrangers.

- Appréciation sur le projet :

Dans la nouvelle configuration marquée par la réduction du nombre des équipes de 6 à 4, la présente équipe est maintenue. Du point de vue du projet, elle semble privilégier la continuité.

Dans cette perspective, elle annonce deux colloques : l'un, au printemps 2011, dans le cadre des colloques annuels d'histoire des idées politiques du RELHIIP (réseau dont l'équipe est membre via le CREDESPO) ; l'autre, en février 2012, sur le thème « Paix et constitution », organisé avec l'Association française des communes, départements et régions pour la paix.

Le projet n'est pas davantage développé ni détaillé et semble ainsi se réduire à ces deux manifestations scientifiques. La prise de risques est minimale. Sans doute ces thèmes sont maîtrisés, car ils s'inscrivent dans la logique thématique habituelle de l'équipe qui a pourtant les moyens d'être plus ambitieuse

- Conclusion :

– Avis global sur l'équipe :

Cette équipe semble, globalement en tout cas, posséder de réelles potentialités de progression. Pour cela, les thèmes choisis devraient viser une plus grande ambition scientifique.

– Points forts et opportunités :

- Une thématique classique, mais riche en potentialités.

- Une équipe qui semble motivée et véritablement engagée.

– Points à améliorer et risques :

- La production scientifique est susceptible d'amélioration avec une politique plus volontariste en direction des non-produisants.

- Les contraintes liées à une difficile mise en cohérence des divers champs disciplinaires sont réelles et ne doivent pas êtres sous-estimées.

– Recommandations :

- Développer une thématique scientifique plus resserrée, plus ambitieuse et plus fédératrice.

- Décider et mettre en œuvre une politique plus volontariste en direction des non produisants.

- Renforcer les collaborations tant au plan national qu'international pour espérer gagner un surcroît de visibilité et de reconnaissance scientifiques.

- Travailler à l'éclosion de problématiques communes aux différentes équipes.

4.2.Intitulé de l'équipe : Droit international, Relations internationales, Droit européen et communautaire

Nom des responsables : MM. Charalambos APOSTOLIDIS, Philippe ICARD

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	7	7
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	1
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	5	5

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

La valeur scientifique des membres de cette équipe contraste avec la qualité scientifique inégale de sa production. Cet aspect doit être complété par une appréciation plus mitigée sur le volume des recherches, leur originalité véritable et les retombées observées. La généralité des axes qui épousent étroitement les disciplines englobées doit être interrogée (en tenant compte des erreurs du dossier sur le classement des travaux de certains chercheurs classés dans l'équipe 3). La moyenne des publications individuelle est inégale, les travaux propres au laboratoire relativement rares et se résumant à des participations à d'autres projets et à des cycles de conférences à l'étranger (si l'on excepte un colloque en 2008 sur l'Europe, deux en 2009 sur la politique méditerranéenne de l'UE et sur l'Etat palestinien, un en 2010 sur l'Europe de la santé et 2 prévus en 2011 sur le droit de l'Union et sur la pensée de G. Scelle). L'intérêt des thématiques ne permet pas à cette équipe de montrer encore pleinement son expertise. Son projet pour le futur devrait, avec l'arrivée d'un nouveau professeur, se renforcer notablement, y compris en développant une collaboration avec le CREDIMI (l'autre UR en droit de l'Université de Bourgogne) sur les outils scientifiques (journal en ligne, bulletin d'information, etc.).

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le rayonnement scientifique de cette équipe doit encore être assuré. Elle peut s'appuyer pour cela sur les missions à l'étranger en étendant au droit international les aspects de droit comparé auxquels s'attachent essentiellement les thèmes des « séminaires de conférences ». La collaboration avec « Europe direct Bourgogne» permet de développer l'attractivité de l'équipe en droit de l'Union et de renforcer ainsi son intégration dans l'environnement local. Toutefois, un ancrage plus international doit encore être recherché à partir des contacts actuels.

- Appréciation sur le projet :

Comme pour les autres, le dossier ne détaille pas vraiment le projet spécifique de cette équipe. L'organigramme général pour le contrat futur montre cependant qu'elle reste axée sur des thématiques disciplinaires trop générales et marquées par un déséquilibre entre droit européen et droit international.

Ainsi est-il simplement annoncé, pour le seul droit européen et sans plus de détails, la tenue d'un colloque par an en partenariat avec le Conseil régional de Bourgogne, lequel sera adossé à un diplôme trinational « EuropaMaster » (Allemagne, France et Pologne) porté par l'équipe et soutenu par l'Université franco-allemande (UFA) à créer fin 2011. De même est-il mentionné un thème général au titre du droit européen (Conseil de l'Europe), mais là encore sans davantage de précisions : « la CEDH, sa pénétration de l'ordre juridique étatique et la jurisprudence constructive de la Cour ».

S'agissant du droit international, le projet ne semble pas avoir été véritablement construit. Or, si l'on excepte le droit européen retenu ainsi comme un des axes forts futurs aux côtés du droit de l'environnement et de l'histoire constitutionnelle, le droit et les relations internationales méritent davantage d'attention, et ce bien au-delà d'un colloque prévu sur l'Afrique du sud en 2012 et sur lequel rien n'est dit.

- Conclusion :

– Avis global sur l'équipe :

Cette équipe doit encore se renforcer collectivement et scientifiquement en rationalisant l'utilisation de ses potentialités, notamment en termes de programmation, et elle doit mieux ordonner ses activités autour des domaines des chercheurs membres.

– Points forts et opportunités :

La qualité scientifique des membres de l'équipe est un atout certain et les contacts à l'international peuvent constituer une possibilité de développement de thématiques rattachées au droit international et des relations internationales d'une part et européennes d'autre part, touchant particulièrement aux aspects régionaux qui intéressent les pays partenaires.

– Points à améliorer et risques :

La mise en place d'une véritable politique de recherche permettant de mieux identifier l'équipe apparaît indispensable et devrait atténuer le risque d'une recherche par à-coups, au gré de l'organisation de colloques ainsi que le risque d'apparaître comme une simple structure de regroupement des chercheurs concernés. Le droit international s'avère le parent pauvre, voire délaissé, de cette composante alors même qu'il est censé en constituer l'un des deux thèmes majeurs de recherches.

– Recommandations :

Cette équipe doit mieux se structurer et développer un véritable travail en commun, autour d'une programmation réfléchie (avec des thèmes susceptibles de l'identifier plus nettement) et d'une prise en charge plus personnalisée de ses doctorants.

Dans cette perspective, le projet doit être approfondi s'agissant du droit européen et faire une place plus conséquente aux problématiques de droit international.

- L'équipe gagnerait à renforcer les collaborations tant au plan national qu'international pour espérer gagner visibilité et reconnaissance scientifiques.

Il lui faudrait enfin travailler à l'éclosion de problématiques communes aux différentes équipes.

4.3.Intitulé de l'équipe : « Politiques et Droits (Environnement, Développement, Culture) »

Nom du responsable : Mme Marguerite BOUTELET

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	4	12*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		2*
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	3	8*

*Dans le cadre de la nouvelle équipe « Patrimoines (personne, habitat, environnement) », fruit du regroupement de plusieurs équipes (l'équipe analysée ici et l'équipe « Droits de la personne », voir infra).

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

L'équipe comprend l'activité d'un Groupe interdisciplinaire de droit de l'environnement (GIDE) et un ensemble de travaux relatifs à l'aménagement des espaces urbains et au droit immobilier. Composée initialement de quatre enseignants-chercheurs, elle n'apparaît guère viable pour affronter les thèmes ambitieux qu'elle a retenus.

L'aspect culture n'a guère fait l'objet de travaux au cours de l'actuel contrat qui s'est résumé à des travaux intéressants en droit de l'environnement (y compris l'exécution d'un contrat de recherche) qui doivent beaucoup à la présence, jusqu'en 2008, d'un professeur spécialiste en droit de l'urbanisme.

Les relations contractuelles, notamment avec le ministère de l'écologie ont profité de cette dynamique au plan scientifique et financier, mais des craintes sont perceptibles quant à cette pérennité.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'intérêt des travaux menés au cours de l'actuel contrat tient à la notoriété personnelle de certains chercheurs. Les travaux collectifs qui s'arrêtent à 2008 consistent en deux colloques et deux journées d'étude, sans données sur leur publication. Le contrat en cours a permis de recruter un ingénieur d'étude et d'associer des vacataires et doctorants à l'animation de la recherche. Les contrats ont notablement appuyé financièrement les recherches mais leur pérennité suscite des craintes.

- Appréciation sur le projet :

Le départ à la retraite de son responsable (désormais PREM) ainsi que la recherche d'une rationalisation de la gouvernance de l'ensemble du CREDESPO ont conduit à proposer pour le futur une fusion avec l'équipe « Droits de la personne » pour constituer une nouvelle équipe « Patrimoines (personne, habitat, environnement) », avec un effectif plus importante de 14 membres en tout.

Composée de sept professeurs (dont deux émérites) et sept maîtres de conférences, la nouvelle équipe, qui sera placée sous la co-direction de Mmes Manuela Bourassin (PR) et Christelle Coutant-Lapalus (MCF), envisage de travailler autour des questions concernant le patrimoine de la personne et de l'humanité, l'environnement et l'urbanisme. Les projets de recherche envisagés se présentent comme suit :

une première thématique sera centrée sur le « patrimoine de la personne » et étudiera les biens, les contrats, les droits de la personnalité et les droits familiaux. C'est dans ce cadre que s'inscrivent en premier lieu le contrat d'étude en partenariat avec le GRIDAUH (Groupement de recherche sur les institutions et le droit de l'aménagement, de l'urbanisme et de l'habitat). Il s'agit en fait de la 2e phase du contrat d'étude du ministère du logement sur la mise en œuvre de la Loi DALO. Un colloque sur la mondialisation et la propriété intellectuelle est programmé pour 2013.

la deuxième thématique vise « l'environnement et l'urbanisme » avec deux orientations de recherche : l'environnement d'un côté (à noter la continuation du contrat Semipar sur le secret militaire), l'urbanisme de l'autre.

La 3e thématique est le « Patrimoine de l'humanité » avec une recherche sur les droits des peuples autochtones.

Au total ces orientations tournent pour l'essentiel autour de la continuation de contrats en cours et de deux colloques (sur la mondialisation et la propriété intellectuelle en 2013 ; sur le secret-défense et la participation du public aux décisions environnementales en 2012). Seul le droit des populations autochtones donnera lieu à une recherche véritablement nouvelle.

La nouveauté est donc toute relative et il n'est pas certain que ces actions suffisent au développement de la recherche collective des membres publicistes et privatistes dans cette équipe. Cette perspective requiert en effet une claire détermination d'axes prioritaires et fédérateurs.

- Conclusion :

  - Avis global sur l'équipe :

L'équipe dans sa configuration actuelle a montré une certaine activité, en dépit du caractère inégal de l'ensemble des publications publicistes et privatistes. Certaines thématiques seulement ont pu être développées. La nouvelle équipe qui va l'absorber apparaît plus importante sous l'angle des effectifs, mais elle a également un programme bien plus chargé et pourrait-on dire plus éclaté.

  - Points forts et opportunités :

La dimension environnementale demeure un axe fort. Les contrats d'étude permettent une recherche programmée et rythmée.

Le resserrement attendu de la structuration pourra-t-il permettre de relancer cette équipe dont la diversité disciplinaire peut être un atout ? Il importe à cet égard que l'activité soit fédérée autour de thématiques communes aux privatistes et aux publicistes d'une part, et à l'ensemble des membres d'autre part.

  - Points à améliorer et risques :

Le risque est celui d'un regroupement par simple addition de thèmes de recherche autrefois répartis entre deux équipes. Or, la logique des thématiques, surtout si elles sont poursuivies selon les habitudes de travail déjà prises, peut rapidement s'avérer une contrainte et vite dévoiler les limites de la démarche.

– Recommandations :

Il est nécessaire de renforcer l'identité scientifique de la future équipe pour transcender son caractère encore composite.

Il faut rechercher plus activement des thèmes transversaux et fédérateurs, et travailler à l'éclosion de problématiques communes aux différentes équipes.

Il faut également renforcer les collaborations tant au plan national qu'international pour espérer gagner visibilité et reconnaissance scientifiques.

4.4.Intitulé de l'équipe : Fonctions administratives (droit administratif, collectivités territoriales, fonction publique)

Nom du responsable :M. Joël MEKHANTAR

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	8	10*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)	1	2*
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	4	7*

* Dans le cadre de la nouvelle équipe « Service publics (Justice, fonction publique, finances publiques) » ; voir ci-après le point sur le projet.

- Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Du point de vue de la production collective, les réalisations ne sont pas très nombreuses. On relève un colloque sur les discriminations en mars 2010 et un colloque annoncé comme annuel et prévu en 2011 sur les finances publiques organisé par le master 2 « Finances des collectivités locales et des groupements ».

Du point de vue individuel, l'effort est plus intéressant et la majorité des membres de cette équipe, mais non tous, déploient une activité scientifique notable. Dans la plupart des cas, les publications concernées portent bien sur la thématique de cette équipe, mais celle-ci est conçue de façon ample.

On soulignera la collaboration avec le GRALE (Groupement de recherches sur l'administration locale en Europe) pour l'étude, dans la région de Bourgogne, de la mise en place de la révision générale des politiques publiques.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Le dossier est assez peu prolixe pour tout ce qui est de ces questions. Au regard des informations disponibles, il ne semble pas que cette équipe ait fait montre de volontarisme particulier pour tout ce qui est initiatives en matière de financements externes, de participation à des programmes internationaux ou nationaux (voir toutefois la collaboration avec le GRALE précitée) ou encore à des partenariats avec les laboratoires étrangers.

- Appréciation sur le projet :

Dans le futur contrat, cette équipe devrait renforcer ses effectifs avec 4 professeurs, dont deux émérites, et 8 maîtres de conférences. Elle est destinée à devenir une nouvelle équipe qui agrandit son champ d'études et qui se dénommera désormais « Services publics (justice, fonction publique, finances publiques) ». Elle absorbera également l'équipe actuelle « Procédures (civile, pénales et administratives) » (cette dernière équipe est analysée plus loin).

Si les thèmes du champ initial intitulé « Fonctions administratives » semblaient très logiques, ceux du nouveau regroupement le sont moins, surtout avec cet intitulé « Services publics » et autant des thématiques aussi éparses. De ce fait, on a du mal à en cerner la réelle cohérence.

En effet cette nouvelle équipe « Services publics » se donne comme thématiques de recherche :

- les procédures (civiles, pénales et administratives) avec un colloque en 2011 sur les procédures dans le tourbillon ; on voit par là se manifester les effets de l'absorption de l'équipe « Procédures (civiles, pénales et administratives) » et la volonté de faire une place à ses membres.

- la modernisation des finances publiques locales et nationales avec un colloque annuel sur les finances publiques en liaison avec le Master Finances des collectivités locales et des groupements ;

- Droit et management de la fonction publique ;

- Nouvelles technologies de l'information et de la communication dans l'administration.

Cette nouvelle équipe de taille encore modeste paraît avoir des ambitions thématiques par trop diversifiées. Il est difficile d'en percevoir complètement la cohérence scientifique, même si elle regroupe aussi des chercheurs de talent. La faisabilité des projets liés à autant de champ d'études peut légitimement soulever des interrogations.

- Conclusion :

  – Avis global sur l'équipe :

Il s'agit d'une équipe dont le sujet d'études initial est intéressant quoique classique. Sa production collective comporte une marge de progression certaine, alors que la production individuelle offre un aspect plus énergique même si cette appréciation peut en réalité varier d'un cas à l'autre.

  – Points forts et opportunités :

- Des enseignants-chercheurs de talent avec pour certains des publications dont l'intérêt est reconnu.

- Certains des thèmes de recherches semblent porteurs.

  – Points à améliorer et risques :

Le nouveau champ d'étude de l'équipe, reconfigurée en équipe « Services publics », paraît trop vaste, et cela ne va pas sans risque tant du point de vue scientifique, car la cohérence de la démarche paraît difficile à cerner, que du point de vue pratique dans la mesure où avec un effectif renforcé mais encore limité l'ambition peut paraître hors de portée.

Et la force centrifuge d'autant de thématiques ne doit pas être sous-estimée.

– Recommandations :

Cette équipe a besoin d'une structuration plus affinée, autour d'un projet plus abouti.

Dans cette perspective, le projet doit être approfondi et peut-être resserré pour offrir de meilleures chances d'atteindre la cohérence et les objectifs scientifiques fixés.

Il faudra impulser une politique plus volontariste en matière de publications collectives.

Il faudra aussi renforcer les collaborations tant au plan national qu'international pour espérer gagner visibilité et reconnaissance scientifiques.

Enfin, il faudra travailler à l'éclosion de problématiques communes aux différentes équipes.

4.5.Intitulé de l'équipe : « Droits de la personne (santé, famille, éducation, consommation) »

Nom du responsable : Mmes Manuela BOURASSIN et Christelle COUTANT-LAPALUS

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	9	12*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		2*
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	6	8*

*Dans le cadre de la nouvelle équipe « Patrimoines (personne, habitat, environnement) », fruit du regroupement de plusieurs équipes (l'équipe analysée ici et l'équipe « Politiques et droit », voir supra).

- • Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Dans le cadre du contrat en cours, cette équipe s'est focalisée sur deux domaines : droit à un logement décent et droit à la dignité, à l'information et au consentement du patient, de la personne âgée ou handicapée. L'équipe est constituée de quatre professeurs et cinq maîtres de conférences, pour l'essentiel des privatistes. A cet égard, la qualité et la quantité des publications paraissent inégales selon les enseignants chercheurs.

Les relations contractuelles ont permis à la seule thématique « droit au logement » de réellement se développer.

- Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

L'équipe est composée de cinq enseignants-chercheurs civilistes, d'un spécialiste de propriété intellectuelle, d'un spécialiste du droit du travail, d'un spécialiste de procédure et de deux spécialistes de droits fondamentaux ou européens.

Aucune thématique commune ne fédère réellement l'action de l'ensemble des juristes privatistes, et l'aspect santé qui pouvait bénéficier de l'expertise de l'un des membres publicistes n'a pas été développé.

- Appréciation sur le projet :

En droit privé, le projet consiste en la poursuite d'une recherche sur le droit au logement et un colloque futur sur la mondialisation de la propriété intellectuelle.

Il n'est pas certain que ces actions suffisent au développement de la recherche collective des privatistes dans cette équipe. C'est sans doute ce qui a motivé sa restructuration dans une nouvelle équipe sur les « Patrimoines (personne, habitat, environnement) » qui reprend la problématique de la personne. Un axe prioritaire devrait être dégagé. (Pour plus de détails sur cette nouvelle équipe voir supra l'analyse qui en est faite).

- Conclusion :

– Avis global sur l'équipe :

Le bilan de cette équipe est inégal. Sa restructuration devrait aider à mieux cibler l'activité scientifique de ses anciens membres.

– Points forts et opportunités :

La formation d'une nouvelle équipe est une chance qui devrait, toutes choses égales par ailleurs, permettre une meilleure utilisation des compétences.

– Points à améliorer et risques :

La rationalisation de l'activité des privatistes constitue de l'aveu général une nécessité. Il convient toutefois d'agir encore dans le sens de la formulation d'une vraie problématique fédératrice.

– Recommandations :

Il serait bienvenu de construire une réelle spécialisation sur le thème des patrimoines publics et privés.

Au-delà, on reprendra les recommandations relatives à la nouvelle équipe « Patrimoines (personne, habitat, environnement) (voir supra) :

Il est nécessaire de renforcer l'identité scientifique de la future équipe pour transcender son caractère encore composite et rechercher plus activement des thèmes transversaux et fédérateurs.

Il conviendra de renforcer les collaborations tant au plan national qu'international pour espérer gagner visibilité et reconnaissance scientifiques.

Enfin il faudra travailler à l'éclosion de problématiques communes aux différentes équipes.

4.6.Intitulé de l'équipe : Procédures (civiles, pénales et administratives)

Nom du responsable : M. Yan Laidié

- Effectifs de l'équipe ou affectés au projet (sur la base du dossier déposé à l'AERES) :

	Dans le bilan	Dans le projet
N1 : Nombre d'enseignants-chercheurs (cf. Formulaire 2.1 du dossier de l'unité)	4	10*
N2 : Nombre de chercheurs des EPST ou EPIC (cf. Formulaire 2.3 du dossier de l'unité)		
N3 : Nombre d'autres enseignants-chercheurs et chercheurs y compris chercheurs post-doctorants (cf. Formulaires 2.2, 2.4 et 2.7 du dossier de l'unité)		2*
N4 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs titulaires (cf. Formulaire 2.5 du dossier de l'unité)		
N5 : Nombre d'ingénieurs, techniciens et de personnels administratifs non titulaires (cf. Formulaire 2.6 du dossier de l'unité)		
N6 : Nombre de doctorants (cf. Formulaire 2.8 du dossier de l'unité)		
N7 : Nombre de personnes habilitées à diriger des recherches ou assimilées	2	7*

* Cette équipe est absorbée dans la nouvelle équipe « Services publics », voir supra.

- • Appréciation sur la qualité scientifique et la production :

Il s'agit d'une équipe relativement petite avec deux professeurs et deux maîtres de conférences. Son champ d'activités apparaît à l'inverse particulièrement large, autour de la protection des droits fondamentaux, le droit du contentieux administratif, la procédure pénale, la procédure civile, procès équitable et CEDH, les voies d'exécution, les procédures collectives, les modes alternatifs de règlement des conflits et les procédures du droit de l'Union européenne.

L'activité scientifique collective reste en deçà des ambitions (un colloque prévue en 2011 sur « les procédures dans le tourbillon »). On observe en effet que la dimension privatiste se résume à un seul chercheur, fortement publiant. Equipe mixte par excellence, elle compte un nombre significatif de publications individuelles. Le bilan des contributions par disciplines paraît toutefois contrasté. Ainsi, la dimension de droit privé se résume à un seul enseignant-chercheur dont on a souligné l'importance de la production. Les autres processualistes sont particulièrement actifs dans le domaine financier et fiscal, avec l'organisation de journées et un colloque annuel.

- • Appréciation sur le rayonnement, l'attractivité, et l'intégration de l'unité de recherche dans son environnement :

Son attractivité présente un caractère limité qui justifie sa disparition comme équipe autonome dans le projet futur. En effet, on ne dénote aucune collaboration ni partenariat avec des équipes extérieures.

- Appréciation sur le projet :

Dans le nouveau projet, les procédures ne forment plus qu'une des quatre thématiques de la future équipe « Services publics (justice, fonction publique, finances publiques » dont l'analyse a été faite supra (pages 18 et suivantes). Le secteur des finances y apparaît toutefois comme un axe fort.

- Conclusion :

On se reportera à l'analyse SWOT donnée supra sur la nouvelle équipe « Services publics (justice, fonction publique, finances publiques ».

Intitulé UR / équipe	C1	C2	C3	C4	Note globale
Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO)	A	B	B	B	B

C1 Qualité scientifique et production

C2 Rayonnement et attractivité, intégration dans l'environnement

C3 Gouvernance et vie du laboratoire

C4 Stratégie et projet scientifique

Statistiques de notes globales par domaines scientifiques

(État au 06/05/2011)

Sciences Humaines et Sociales

Note globale	SHS1	SHS2	SHS3	SHS4	SHS5	SHS6	Total
A+	2	8	2	11	5	6	34
A	12	33	12	13	32	18	120
B	11	37	6	22	19	5	100
C	8	4	2	6	1		21
Non noté	1						1
Total	**34**	**82**	**22**	**52**	**57**	**29**	**276**
A+	5,9%	9,8%	9,1%	21,2%	8,8%	20,7%	12,3%
A	35,3%	40,2%	54,5%	25,0%	56,1%	62,1%	43,5%
B	32,4%	45,1%	27,3%	42,3%	33,3%	17,2%	36,2%
C	23,5%	4,9%	9,1%	11,5%	1,8%		7,6%
Non noté	2,9%						0,4%
Total	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%	100,0%

Intitulés des domaines scientifiques

Sciences Humaines et Sociales

SHS1 Marchés et organisations
SHS2 Normes, institutions et comportements sociaux
SHS3 Espace, environnement et sociétés
SHS4 Esprit humain, langage, éducation
SHS5 Langues, textes, arts et cultures
SHS6 Mondes anciens et contemporains

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

La Présidente

à

Monsieur Pierre GLORIEUX
AERES
Directeur de la section des unités de recherche
20 rue Vivienne
75002 Paris

Dossier suivi par :
Véronique SOUBZMAIGNE
Responsable du Pôle Recherche
Veronique.Soubzmaigne@u-bourgogne.fr

Dijon, le 31 mars 2011

Objet : Evaluation AERES - S2UR120001821 - Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO) - 0211237F

Monsieur le Directeur,

Je vous remercie de l'envoi du rapport d'évaluation du laboratoire « Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique (CREDESPO) » et vous prie de bien vouloir trouver ci-après les observations formulées par son Directeur, Monsieur Patrick Charlot.

S'agissant des axes scientifiques de ce laboratoire, il importe de rappeler que le CREDESPO est une unité de recherche encore récente. Pour le prochain contrat d'établissement, il s'agira en particulier pour le CREDESPO de poursuivre et d'achever la démarche de structuration de ses thématiques de recherche et d'y adapter son organisation, ses modalités de fonctionnement et sa gouvernance. L'université de Bourgogne s'attachera à accompagner ce laboratoire dans cette démarche.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Directeur, l'expression de toute ma considération.

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

Sophie BÉJEAN

CREDESPO
Centre de Recherche et d'Etude en Droit et Science Politique
EA 902

FACULTE DE DROIT ET DE SCIENCE POLITIQUE

CENTRE DE RECHERCHE ET D'ETUDE EN DROIT ET SCIENCE POLITIQUE (CREDESPO)

Dijon, le 3/04/2011

A titre liminaire, qu'il nous soit permis de remercier l'équipe d'évaluation et son président pour la qualité du rapport envoyé, reflétant en tout point l'audition du mois de janvier.

Observations générales sur l'unité de recherche ;

Le Credespo est une « jeune » équipe de recherche, crée lors du dernier contrat quadriennal (à ce titre, nous renvoyons à un document joint pour rectifier les erreurs matérielles sur l'identification des 3 équipes d'accueil qui ont fusionné en 2006). Dans le but d'incorporer à une démarche collective les privatistes, les publicistes et les politologues, il avait été décidé d'identifier, en 2006, 6 équipes, travaillant à partir d'une thématique commune, « la démocratie, la garantie des droits et la citoyenneté ». C'est à partir de notre propre auto-évaluation que nous avons décidé, pour le futur quadriennal (et, en fait, dès le 1° janvier 2011) de réduite à 4 le nombre des équipes. Ce qui explique peut être l'impression dégagée « d'un ensemble en construction », mais qui devrait permettre une concentration des compétences et de la pluridisciplinarité à partir de thèmes resserrés. Car c'est ce qui caractérise essentiellement l'activité du centre ; la recherche d'une pluridisciplinarité. Ces équipes ne sont pas figées et hermétiques, ce qui peut expliquer certaines approximations sur le nombre de chercheurs rattachés à une équipe. Nombreux sont ceux dont les travaux de recherches recoupent 2 axes ; exemple axe 1 (droit constitutionnel, science politique) et axe 3 (patrimoines) ou axe 4 (services publics). L'effort sera particulièrement mis, au sein de ce future quadriennal, pour renforcer les 4 thématiques afin d'accentuer cette collaboration nécessaire, entre autres, entre publicistes et privatistes, fonctionnant déjà fort bien au sein de l'axe « patrimoines »,

Sur l'activité de l'unité, il est à noter, comme le fait le rapport, que 2011 verra l'arrivée de 5 nouveaux collègues, recrutés en fonctions des thématiques désignées. Quant à la gouvernance, si il faut entendre par là l'organisation du centre, elle fonctionne de manière satisfaisante et collective ; le conseil de laboratoire comprend le directeur, l'ingénieur de recherche et 6 enseignants-chercheurs, 2 pour chaque spécialité (droit privé, droit public et science politique), correspondant aux responsables d'équipe. Une co-direction (publiciste-privatiste) avait été envisagée et a été rejetée à l'unanimité, car elle entérinerait une autonomisation des deux disciplines, ce qui serait

4 boulevard Gabriel – 21000 DIJON
Téléphone : 03 80 39 53 63 Télécopie : 03 80 39 54 95
http://www.u-bourgogne.fr/credespo

contraire à la volonté affirmée de transversalité. Ce conseil fonctionne de manière totalement collégiale et prend les décisions essentielles en matière de politique scientifique. Dans le cadre du futur quadriennal, il est prévu d'organiser des séminaires de suivi de travail doctoral.

Le projet montre bien que le credespo tente d'organiser la cohérence de la transversalité et de la pluridisciplinarité. Cette volonté de rationalisation n'est peut être pas encore totalement aboutie pour certaines équipes, mais elle devrait être effective à court terme. Elle vise aussi à ne pas ostraciser des collègues publiants mais que la volonté d'imposer des « axes forts » pourraient laisser de côté (exemple de l'axe 1 si il ne concernait que l'histoire constitutionnelle).

Analyse détaillée, équipe par équipe.

Il avait été convenu avec le délégué aeres que les équipes ne seraient pas soumises à une évaluation particulière et distincte de celle, générale, sur l'unité de recherche. Volonté essentiellement justifiée, comme dit précédemment, par la pluridisciplinarité et la transversalité recherchée, et le fait que des collègues travaillent dans plusieurs équipes. Le rapport présenté porte une appréciation sur chaque équipe dont on espère qu'elle ne donnera pas lieu à une évaluation distincte.

- axe 1 ; droit constitutionnel, sciences politiques, histoire des idées politiques

Les erreurs de classement des enseignants-chercheurs relevés tiennent, comme écrit précédemment, au double rattachement de certains collègues à plusieurs axes. Il est à noter que cet axe vient de se renforcer de manière très conséquente ; un professeur agrégé spécialisé en histoire des idées politiques, un professeur d'histoire du droit qui demande son rattachement à compter du 1° janvier 2011, et un recrutement de mcf en mai 2011 sur un profil d'histoire des idées politiques.

Quant aux projets de cet axe, on peut les détailler de manière plus précise ; mai 2011, colloque international sur l'œuvre de Léo Hamon. Mai 2012, participation collective du credespo au colloque international de l'association française d'histoire des idées politiques à Tours, portant sur « l'idée de réforme en histoire des idées politiques ». les non-publiants sont ici très rares (92% sur l'ensemble du centre, et l'un d'eux est parti en retraite. Il est évident que la thématique « histoire constitutionnelle » sera prioritaire, mais elle ne saurait conduire à écarter des travaux plus classiques de droit constitutionnel.

-axe 2 : droit international, relations internationales, droit de l'Union. Le pôle droit européen a une activité collective relativement soutenue, depuis quelques années, avec un colloque annuel donnant lieu à publication. Les thèmes en sont discutés collectivement et les doctorants assurent une partie des communications à ces colloques. L'arrivée d'un nouveau professeur spécialiste de droit

européen des droits de l'homme doit permettre de développer des projets en collaboration avec d'autres institutions, par exemple avec l'Institut de Droit Européen des Droits de l'Homme (IDEDH de Montpellier), avec un projet de colloque commun pour 2013. Le groupe qui travaille sur le droit de l'Union travaille essentiellement sur les effets de ce même droit sur les statuts des personnes physiques et morales. Les colloques organisés témoignent de la prégnance de ce thème ; statut du citoyen de l'Union, libre circulation des patients, des personnels soignants, des 1/3 à l'Union. Ce pôle, outre un important effort de valorisation à travers la publication des colloques, a été associé à une réflexion sur les discriminations (organise par la ville de Dijon, avec publication), est adossé à des thèses en cours (statut du 1/3 à l'Union, construction d'un statut européen de la femme…).
Il est évident que le droit international doit se structurer, en particulier autour des thèses encadrées. Le colloque de l'automne 2011 sur la pensée de Georges Scelle doit, de ce point de vue, annoncer d'autres projets.

- axe 3 (nouvelle équipe) ; patrimoines (personne, habitat, environnement). Cet axe se renforce dès le mois de mai avec le recrutement d'un professeur de droit privé spécialisé en droit notarial et droit de la famille, et le recrutement d'un mcf droit privé avec un profil de recherche « droit du travail ». L'objectif sera de poursuivre les travaux faits en droit de l'environnement (plusieurs thèses financées par l'ADEME en cours, ingénieur de recherche spécialisée en droit de l'environnement, collaboration déjà fructueuse avec d'autres centres de recherche, participation à des programmes ministériels en cours…). Quant au thème des populations autochtones, il a déjà fait l'objet depuis plusieurs années de travaux et de thèses soutenues et sera donc poursuivi pour le prochain contrat.
- axe 4 (nouvelle équipe) ; Services publics. Cet axe se renforce dès le mois de mai avec le recrutement d'un MCF droit public et d'un MCF droit privé (profil ; procédures). En l'état actuel des projets, les thématiques développées seront essentiellement la procédure et les finances publiques, afin de garder une certaine cohérence. Les efforts porteront sur de véritables projets collectifs.

Au total, le rapport de l'aeres confirme la volonté affichée, et déjà commencée, de restructurer l'unité de recherches autour de 4 équipes, celles-ci devant, sur des thèmes identifiés, être amenées à collaborer.

P. Charlot